



SESSION SPÉCIALE DU 29 NOVEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Angèle Roy	Siège	#3
Madame	Danielle Morin	Siège	#4
Monsieur	Serge Forest	Siège	#5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège	#6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur Gaétan Morin Maire

Monsieur Gilles Arbour, Maire suppléant déclare l'assemblée ouverte à 19h35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1369-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Danielle Morin
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AQUEDUC MUNICIPAL – MANDAT ENTENTE (TERRAIN) ET APPEL D'OFFRES (PUITS)

No: 1370-2012

CONSIDÉRANT suite à la réception du c.a. pour l'exploitation du puits principal du réseau d'aqueduc Municipal, la capacité actuelle du puits ne répond pas aux normes du MDDEP pour le nombre d'abonnés existants du réseau.

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit un prolongement du réseau d'aqueduc Municipal.

CONSIDÉRANT que les résultats d'expertises effectués au puits citerne (puits de surface) démontrent que la qualité de l'eau et la capacité de ce puits ne répondent pas aux normes du MDDEP.



SESSION SPÉCIALE DU 29 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a d'autres choix que d'entamer les procédures de recherche en eau.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

DE MANDATER M. Gilles Arbour, Maire suppléant et M. Réal Payette, Conseiller à signer la promesse d'achat du lot 500-2, portant le numéro de matricule 9508 88 4939, d'une superficie totale de 3,275.76 mètres carrés jusqu'à concurrence de \$20,000.00 plus taxes aux termes et conditions énumérées à l'entente, jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soit à la charge de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

QUE les Promettants-vendeurs doivent fournir les titres de propriétés clairs lors de la signature de l'acte notarié.

DE MANDATER Mme Catherine Haulard afin de lancer un appel d'offres pour les travaux suivants. Les résultats de l'appel d'offres seront présentés au Conseil municipal pour approbation :

- Forage d'un puits de 6" de diamètre dans le roc et le mort terrain (maximum de 250 pieds)
- Tubage de 6" de diamètre à laisser en place
- Anneaux de soudure
- Sabots d'enfoncements
- Couvercle du puits
- Prélèvement d'échantillons aux 5 pieds

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

8. Levée de l'assemblée

No : 1371-2012

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h23.

M. Gilles Arbour
Maire suppléant

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière